

**PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire** du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi tenue en salle du conseil municipal, le **lundi 18 novembre 2024** à compter de **20 h 05**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Daoust, conseiller  
Madame Diane Soucy, conseillère  
Monsieur Dany Brosseau, conseiller  
Madame Louise Brais, conseillère  
Madame Marie-Dominique Fortin, conseillère  
Madame Annie Payant, conseillère

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence de la mairesse, madame Sylvie Gagnon-Breton.

Sont également présents :

Me Patrice de Repentigny, greffier  
Me Dale Stewart, directeur général et assistant-greffier  
Madame Cynthia Ménard, directrice du Service des communications et activités de promotion

**ORDRE DU JOUR**

**1. CONSEIL**

- 1.1 Ouverture de la séance - Période de recueillement
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Période de questions sur le contenu de l'ordre du jour
- 1.4 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024
- 1.5 Demande de don – Centre de femmes la Marg'Elle Inc. – 40<sup>e</sup> anniversaire d'existence

**2. SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

- 2.1 Liste - Fin d'emploi - Octobre- Dépôt
- 2.2 Monsieur Isac Lefebvre - Inspecteur en urbanisme (remplacement d'un congé de maternité) - Désignation comme fonctionnaire désigné pour l'application des règlements d'urbanisme, municipaux et autres dispositions législatives

**3. SERVICE DE L'URBANISME**

- 3.1 Demande d'acquisition d'une partie de terrain adjacente à la route 221 - Partie du lot numéro 3 848 007
- 3.2 Adoption - Règlement numéro V680-2024-08 amendant le règlement complémentaire concernant la circulation et le stationnement numéro V680-2019-00 et ses amendements (stationnements interdits)

**4. SERVICE DES FINANCES**

- 4.1 Liste des comptes à payer et ratification des chèques du mois d'octobre 2024 - Dépôt
- 4.2 Appel d'offres numéro AO-03-2024 - Élaboration des plans et devis visant la réfection complète de l'intersection route 221 et rue de l'Industrie
- 4.3 États comparatifs portant sur les revenus et les dépenses (Article 105.4 LCV) - Dépôt
- 4.4 Transfert du surplus non affecté vers le surplus affecté à divers projets pour réserver les sommes nécessaires pour la réalisation de certains projets

**5. SERVICE DU GREFFE**

- 5.1 Déclaration des intérêts pécuniaires de membres du conseil municipal – Dépôt

**6. SERVICE DES LOISIRS**

**7. SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

- 7.1 Mission et valeurs de la Ville - Adoption
- 7.2 Nouvelle appellation pour le centre communautaire - Adoption du nom *Centre des loisirs et de la culture*

**8. SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

**9. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

**10. SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

- 10.1 Contribution financière de la Ville de Saint-Rémi pour la mise en place d'une direction unique des Services de sécurité incendie - Autorisation

**11. SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

**12. CORRESPONDANCE**

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

**14. INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**16. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

\*\*\*\*\*

**1 CONSEIL**

\*\*\*\*\*

**1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE - PÉRIODE DE RECUEILLEMENT**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0271**

**1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Diane Soucy  
**ET:** résolu unanimement

que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, comme présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE CONTENU DE L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

\*\*\*\*\*

**2024-11-0272**

**1.4 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 21 OCTOBRE 2024**

**ATTENDU** qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), soit au plus tard la veille de la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin  
**ET:** résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 octobre 2024 soit approuvé, tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0273**

**1.5 DEMANDE DE DON – CENTRE DE FEMMES LA MARG'ELLE INC. – 40E ANNIVERSAIRE D'EXISTENCE**

**ATTENDU** la réception d'une demande d'aide financière de 5 000 \$ de l'organisme Centre de femmes La Marg'Elle Inc., visant à soutenir ses activités pour l'année 2025, incluant la célébration spéciale de son 40<sup>e</sup> anniversaire prévue pour le 3 mai 2025;

**ATTENDU** l'analyse de la demande selon les critères et système de pointage prévus à la Politique de dons et commandites de la Ville de Saint-Rémi;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Diane Soucy  
**ET:** résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le versement d'un montant de 5 000 \$ à l'organisme Centre de femmes la Marg'Elle Inc. pour ses activités de 2025, incluant la célébration de son 40<sup>e</sup> anniversaire d'existence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2 SERVICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0274**

**2.1 LISTE - FIN D'EMPLOI - OCTOBRE- DÉPÔT**

Le directeur général et assistant-greffier, Me Dale Stewart, dépose au conseil municipal un document daté du 1<sup>er</sup> novembre 2024, concernant le départ d'employés salariés ainés ainsi que d'un employé salarié saisonnier, pour la période du 1<sup>er</sup> au 31 octobre 2024.

\*\*\*\*\*

**2024-11-0275**

**2.2 MONSIEUR ISAC LEFEBVRE - INSPECTEUR EN URBANISME (REMPLACEMENT D'UN CONGÉ DE MATERNITÉ) - DÉSIGNATION COMME FONCTIONNAIRE DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME, MUNICIPAUX ET AUTRES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES**

**ATTENDU** que le directeur général a le pouvoir d'engager des employés salariés temporaires, en vertu de l'article 4.1 du règlement numéro V653-2017-00 en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire;

**ATTENDU** qu'Isac Lefebvre a été embauché à titre d'inspecteur en urbanisme temporaire en date du mardi 5 novembre 2024, pour remplacer une employée en congé de maternité;

**ATTENDU** que, compte tenu de la nature du poste, il est nécessaire de lui octroyer certains pouvoirs afin qu'il puisse accomplir les tâches liées à l'émission de permis et aux inspections;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** monsieur Dany Brosseau  
**ET:** résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser monsieur Isac Lefebvre à procéder aux tâches liées à l'émission de permis et aux inspections;

que monsieur Isac Lefebvre :

- soit désigné comme personne responsable de la délivrance des permis et certificats en vertu de l'article 119, paragraphe 7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1);
- agisse à titre de personne désignée (conciliateur-arbitre) afin d'exercer les pouvoirs prévus aux articles 35 et 36 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1) pour tenter de régler les mésententes visées à l'article 36 et ce, à l'ensemble des propriétaires de la Ville de Saint-Rémi;

- soit autorisé à procéder à la délivrance des constats d'infraction contre tout contrevenant aux dispositions d'un des règlements d'urbanisme (zonage, construction, lotissement, émission des permis et certificats); et
- soit désigné comme fonctionnaire désigné en regard des règlements d'urbanisme, municipaux et autres dispositions législatives en vigueur.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**3 SERVICE DE L'URBANISME**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0276**

**3.1 DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE TERRAIN ADJACENTE À LA ROUTE 221 - PARTIE DU LOT NUMÉRO 3 848 007**

**ATTENDU** qu'une demande a été déposée par l'entreprise Agrocentre Fertibec Inc. pour l'achat d'une bande de terrain d'environ 5 mètres de largeur adjacente à la route 221 (partie du lot 3 848 007 du cadastre du Québec), située entre sa ligne de lot actuelle et la piste cyclable;

**ATTENDU** que la bande de terrain en question fait partie intégrante d'un espace public utilisé pour diverses fonctions, telles que les déplacements, la mobilité et l'installation d'infrastructures municipales, et qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Saint-Rémi de conserver cette intégrité pour répondre aux besoins futurs en espaces publics;

**ATTENDU** que l'acceptation de cette demande pourrait créer un précédent indésirable et que l'acquisition de cette parcelle par l'entreprise ne présente aucun avantage significatif pour la Ville;

**ATTENDU** les recommandations de monsieur Philippe Gaudet, directeur du Service de l'urbanisme;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Louise Brais

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

de refuser la demande d'achat déposée par Agrocentre Fertibec Inc. concernant une bande de terrain adjacente à la route 221 (partie du lot numéro 3 848 007 du cadastre du Québec), située entre son lot (numéro 3 846 512 du cadastre du Québec) et la piste cyclable, afin de préserver l'intégrité de cet espace public le long de la route 221.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0277**

**3.2 ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO V680-2024-08 AMENDANT LE RÈGLEMENT COMPLÉMENTAIRE CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT NUMÉRO V680-2019-00 ET SES AMENDEMENTS (STATIONNEMENTS INTERDITS)**

**ATTENDU** l'avis de motion et le dépôt du projet de règlement régulièrement donnés lors de la séance ordinaire du 21 octobre 2024, en référence au règlement numéro V680-2024-08, amendant le règlement complémentaire concernant la circulation et le stationnement numéro V680-2019-00 et ses amendements (stationnements interdits);

**ATTENDU** que depuis le dépôt du projet de règlement, une modification a été apportée au tableau de l'annexe E ainsi qu'au plan de signalisation de l'annexe I, afin d'interdire le stationnement sur la rue Saint-Pierre du côté impair (Nord-Ouest), entre le 85, rue Saint-Pierre et la rue Sainte-Anne;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Jean-François Daoust

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le règlement numéro V680-2024-08 amendant le règlement complémentaire concernant la circulation et le stationnement numéro V680-2019-00 et ses amendements (stationnements interdits), soit adopté avec la modification mentionnée au deuxième attendu de la présente résolution.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**4 SERVICE DES FINANCES**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0278**

**4.1 LISTE DES COMPTES À PAYER ET RATIFICATION DES CHÈQUES DU MOIS D'OCTOBRE 2024 - DÉPÔT**

**COMMENTAIRE**

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes que les procédures d'acquisition des biens et services contenues à la politique d'achat ont été vérifiées et respectées pour les dépenses du mois d'octobre 2024 des comptes à payer au montant de 415 148,58 \$ et des chèques à ratifier au montant de 2 636 605,48 \$.

Je, soussignée, Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus décrites ont été effectuées.

\_\_\_\_\_  
Stéphanie Yelle  
Directrice du Service des finances et trésorière

\*\*\*\*\*

**2024-11-0279**

**4.2 APPEL D'OFFRES NUMÉRO AO-03-2024 - ÉLABORATION DES PLANS ET DEVIS VISANT LA RÉFECTION COMPLÈTE DE L'INTERSECTION ROUTE 221 ET RUE DE L'INDUSTRIE**

**ATTENDU** que la Ville de Saint-Rémi a demandé des soumissions par appel d'offres publics numéro AO-03-2024 sur le Système électronique d'appel d'offres (SÉAO), dans l'Écho de Saint-Rémi et sur le site Internet de la Ville pour l'élaboration des plans et devis visant la réfection complète de l'intersection route 221 et rue de l'Industrie;

**ATTENDU** que cinq soumissions conformes ont été déposées et qu'à la suite de l'analyse faite par le comité de sélection pour l'évaluation des offres, elles se détaillent comme suit:

| SOUSSIONNAIRES                   | MONTANT<br>(taxes en sus) | POINTAGE | RANG |
|----------------------------------|---------------------------|----------|------|
| Parallèle 54 Expert-Conseil Inc. | 134 000,00 \$             | 9.29     | 1    |
| Groupe Conseil Génipur Inc.      | 149 000,00 \$             | 9.16     | 2    |
| Avizo Experts-Conseils Inc.      | 149 000,00 \$             | 8.66     | 3    |
| WSP Canada Inc.                  | 278 400,00 \$             | 4.56     | 4    |
| FNX-Innov Inc.                   | 322 400,00 \$             | 4.19     | 5    |

**ATTENDU** la recommandation du comité de sélection pour l'évaluation des offres d'accorder le contrat numéro AO-03-2024 à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc., étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage;

**ATTENDU** que le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) est satisfait de l'offre de services présentée par la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc.;

**ATTENDU** que cinquante pour cent (50 %) des coûts seront pris en charge par le MTMD;

**IL EST PROPOSÉ PAR :** madame Marie-Dominique Fortin

**ET:** résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'adjuger le contrat no AO-03-2024 à la firme Parallèle 54 Expert-Conseil Inc., étant le soumissionnaire conforme ayant obtenu le meilleur pointage, au montant de 134 000,00 \$, taxes en sus, pour l'élaboration des plans et devis visant la réfection complète de l'intersection route 221 et rue de l'Industrie;

d'autoriser l'affectation de cinquante pour cent (50 %) de la dépense nette à même le surplus affecté à divers projets, sachant que l'autre cinquante pour cent (50 %) des coûts sera pris en charge par le MTMD;

que la présente résolution ainsi que le devis et la soumission forment le contrat.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **2024-11-0280**

#### **4.3 ÉTATS COMPARATIFS PORTANT SUR LES REVENUS ET LES DÉPENSES (ARTICLE 105.4 LCV) - DÉPÔT**

La directrice du Service des finances et trésorière, madame Stéphanie Yelle, dépose les états comparatifs, du 1<sup>er</sup> janvier au 30 septembre 2024, ainsi que le sommaire des estimations au 31 décembre 2024, conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19).

\*\*\*\*\*

#### **2024-11-0281**

#### **4.4 TRANSFERT DU SURPLUS NON AFFECTÉ VERS LE SURPLUS AFFECTÉ À DIVERS PROJETS POUR RÉSERVER LES SOMMES NÉCESSAIRES POUR LA RÉALISATION DE CERTAINS PROJETS**

**ATTENDU** que plusieurs projets seront réalisés dans la prochaine année;

**ATTENDU** qu'il y a lieu de réserver des montants pour le financement de ces projets;

**ATTENDU** qu'un transfert du surplus non affecté vers le surplus affecté à divers projets est nécessaire;

**ATTENDU** la recommandation de madame Stéphanie Yelle, directrice du Service des finances et trésorière;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Annie Payant

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

d'autoriser le transfert d'un montant total de 663 050,00 \$ provenant du surplus non affecté, réparti de la façon suivante :

- un montant de 263 050 \$ vers le surplus affecté à divers projets en lien avec le règlement d'emprunt numéro V701-2021-01, destiné à l'exécution de travaux de construction d'un nouveau réservoir d'eau potable et de nouvelles conduites d'adduction;
- d'un montant de 275 000 \$ vers le surplus affecté à divers projets en lien avec le déneigement;
- d'un montant de 125 000 \$ vers le surplus affecté à divers projets associés à un projet de regroupement pour les services de sécurité incendie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**5 SERVICE DU GREFFE**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0282**

**5.1 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DE MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL – DÉPÔT**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2), mesdames les conseillères Diane Soucy et Louise Brais déposent devant le conseil municipal une déclaration écrite mise à jour de leurs intérêts pécuniaires.

\*\*\*\*\*

**6 SERVICE DES LOISIRS**

\*\*\*\*\*

**7 SERVICE DES COMMUNICATIONS ET ACTIVITÉS DE PROMOTION**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0283**

**7.1 MISSION ET VALEURS DE LA VILLE - ADOPTION**

**ATTENDU** que l'élaboration d'une mission et de valeurs clairement définies constitue un levier stratégique essentiel pour la Ville de Saint-Rémi, servant de référence pour orienter les initiatives municipales vers un but commun et durable;



**ATTENDU** que ces énoncés soutiendront les demandes de subventions de la Ville, en mettant en lumière ses priorités et en favorisant une gestion cohérente pour l'administration municipale;

**ATTENDU** que le comité des communications a travaillé sur la définition d'une mission et de valeurs, en choisissant des termes représentatifs de l'identité et des aspirations de Saint-Rémi pour l'avenir;

**ATTENDU** que le comité mixte loisirs/communications et la directrice de la bibliothèque ont recommandé, le 15 octobre 2024, la mission et les valeurs proposées par le comité des communications;

**ATTENDU** que la mission proposée pour la Ville de Saint-Rémi est : *Cultiver une communauté où l'intégrité guide nos actions, la durabilité est au cœur de notre développement, et l'engagement de chacun est la clé de notre progrès;*

**ATTENDU** que les valeurs proposées sont : *intégrité, durabilité et engagement;*

**ATTENDU** que l'adoption de ces valeurs et de cette mission permet à la Ville de se doter d'une identité forte, rassembleuse et engagée, essentielle pour relever les défis futurs et bâtir un avenir inclusif;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Diane Soucy

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal adopte officiellement la mission et les valeurs comme recommandé par le comité des communications, soit :

Mission de la Ville de Saint-Rémi : *Cultiver une communauté où l'intégrité guide nos actions, la durabilité est au cœur de notre développement, et l'engagement de chacun est la clé de notre progrès. Nous priorisons :*

- *la transparence et l'équité dans toutes nos initiatives;*
- *la préservation de notre environnement pour les générations futures;*
- *la participation active de tous dans la construction d'un avenir meilleur.*

Valeurs de la Ville de Saint-Rémi : *intégrité, durabilité, engagement.*

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0284**

#### **7.2 NOUVELLE APPELLATION POUR LE CENTRE COMMUNAUTAIRE - ADOPTION DU NOM CENTRE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE**

**ATTENDU** que le centre communautaire a été acquis par la Ville de Saint-Rémi le 16 décembre 2016;

**ATTENDU** que cet espace a depuis lors connu une transformation considérable, devenant un lieu dynamique qui accueille des activités culturelles, artistiques, et de loisirs variés, enrichissant ainsi la vie de la communauté;

**ATTENDU** que cette évolution permet au centre de répondre aux besoins changeants des citoyens de Saint-Rémi et de renforcer leur sentiment d'appartenance à un espace représentatif de leurs intérêts et de leurs aspirations;

**ATTENDU** qu'en raison de cette nouvelle vocation, il est proposé de renommer le centre communautaire pour mieux refléter son rôle actuel et sa vision à long terme pour la Ville;

**ATTENDU** que la nouvelle appellation *Centre des loisirs et de la culture* a été recommandée par madame Cynthia Ménard, directrice des communications et des activités de promotion, et madame Julie Ladouceur, directrice des loisirs, en concertation avec les comités concernés;

**ATTENDU** que l'adoption de ce nouveau nom permettra de souligner la diversité des activités offertes et de renforcer l'image du centre en tant que lieu de rassemblement et de développement social et culturel pour la Ville;

**ATTENDU** que cette appellation facilitera la reconnaissance et le rayonnement de cet espace auprès des citoyens et des visiteurs;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Louise Brais  
**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi approuve l'adoption de la nouvelle appellation *Centre des loisirs et de la culture* pour désigner l'actuel centre communautaire, ce changement prenant effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **8 SERVICE DE LA BIBLIOTHÈQUE**

\*\*\*\*\*

#### **9 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

\*\*\*\*\*

#### **10 SERVICE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

\*\*\*\*\*

#### **2024-11-0285**

#### **10.1 CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE SAINT-RÉMI POUR LA MISE EN PLACE D'UNE DIRECTION UNIQUE DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE - AUTORISATION**

**ATTENDU** que la ville de Saint-Rémi et les municipalités de Saint-Michel, Sainte-Clotilde et Saint-Patrice de Sherrington se sont engagées dans un projet de vision pour l'organisation de leur Service de sécurité incendie (SSI);

**ATTENDU** que la phase 1 du projet consiste à établir une direction unique pour la gestion de leur SSI;

**ATTENDU** que la phase 2 du projet prévoit le regroupement des SSI dans une même entité au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025, sous réserve que toutes les conditions soient réunies;

**ATTENDU** que les municipalités souhaitent se prévaloir des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du *Code municipal* (RLRQ, chapitre C-27.1) pour réaliser la phase 1 et conclure une entente pour la mise en place d'une direction unique;

**ATTENDU** le programme d'aide financière Fonds région et ruralité Volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

**ATTENDU** que la ville de Saint-Rémi a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 — Soutien à la coopération intermunicipale du fonds régions et ruralité;

**ATTENDU** que la présente résolution vise à apporter des précisions à la résolution numéro 22-06-0179 adoptée par le conseil municipal en date du 20 juin 2022;

**IL EST PROPOSÉ PAR** : monsieur Dany Brosseau

**ET**: résolu unanimement

que le préambule ci-dessus fasse partie intégrante de la présente résolution;

que le Conseil municipal :

1. détermine que le montant total de la contribution financière à répartir entre les municipalités participantes sur les années 2024, 2025 et 2026 est de 1 158 227 \$, lequel sera réparti en fonction de la richesse foncière uniformisée (RFU) de chaque municipalité;
2. autorise la mairesse, en cas d'absence le maire suppléant, et le greffier, en cas d'absence le directeur général, à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente intermunicipale relative à la mise en place d'une direction unique des SSI, jointe aux présentes à l'annexe A;
3. soumette la demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide financière Fonds région et ruralité Volet 4 au ministère des Affaires municipales et de l'habitation, conformément aux prévisions budgétaires, jointe aux présentes à l'annexe B;
4. s'engage à assumer tout excédent de dépenses et à payer sa quote-part de l'excédent de coûts selon la formule basée sur la RFU en vigueur.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

#### **11 SERVICE DE LA COUR MUNICIPALE**

\*\*\*\*\*

**2024-11-0286**

#### **12 CORRESPONDANCE**

- Lettre datée du 4 juin 2024, madame Isabelle Charest, ministre responsable du Sport, du Loisir et du Plein air, rendue publique à la suite de la conclusion d'une convention d'aide financière entre le ministère et la Ville le 4 novembre dernier, informant cette dernière que son projet d'aménagement de sentiers récréatifs a été retenu dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air – volet 2, et qu'une subvention maximale de 200 000 \$ pourrait ainsi lui être attribuée;
- Lettre en date du 1<sup>er</sup> octobre 2024 de monsieur Frédéric Lapointe, président du Mouvement national des Québécoises et Québécois, informant la Ville de Saint-Rémi de l'aide financière de 1 000 \$ qui lui est accordée dans le cadre de l'édition 2024 de la Fête nationale du Québec;
- Lettre en date du 5 novembre 2024, émise par le ministère de la Sécurité publique, informant la Ville des prévisions budgétaires pour l'année 2025 concernant les services de la Sûreté du Québec, avec une facture s'élevant à 1 891 637 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025, calculée selon un ratio de péréquation basé sur divers paramètres tels que la richesse foncière et la population, soit une augmentation 7,9 % par rapport à l'année 2024;

- Lettre en date du 8 novembre 2024 de monsieur Sébastien Trépanier, directeur des programmes fiscaux au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, informant la Ville que le montant estimé de la subvention pour l'année 2025 dans le cadre de la répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec s'élève à 687 416 \$.

\*\*\*\*\*

**13 AFFAIRES NOUVELLES**

\*\*\*\*\*

**14 INFORMATIONS AUX CITOYENS PAR MADAME LA MAIRESSE**

Madame la mairesse informe les citoyens des activités à venir à la bibliothèque :

- lors de la journée pédagogique prévue le 22 novembre, des ateliers auront lieu de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h;
- le 23 novembre à 19 h, aura lieu un atelier de bande dessinée avec le bédéiste Sylvain Blouin. Elle précise que l'inscription est obligatoire;
- le 28 novembre de 17 h à 19 h, la bibliothèque accueillera une exposition intitulée *Mémoires vivantes - La ligne du temps*, présentée par La Maison d'Haïti;

Elle informe également les citoyens que :

- le spectacle de Noël, mettant en vedette Johanne Blouin, aura lieu le 5 décembre à l'église. Les billets sont disponibles sur [saint-remi.ca](http://saint-remi.ca) et [lepointdevente.com](http://lepointdevente.com);
- le 7 décembre, un café littéraire virtuel avec l'artiste Orbie se tiendra à la bibliothèque. Elle précise que l'inscription est obligatoire;

Madame Gagnon-Breton invite les enfants et les parents de Saint-Rémi à rencontrer le père Noël le 7 décembre dans la Ruelle de Noël. Elle précise que l'inscription est obligatoire et invite également les citoyens à venir voir la Ruelle de Noël, située entre l'aréna et le Centre des loisirs et de la culture, avant 16 h;

Madame la mairesse mentionne que le 9 décembre à 20 h se tiendra une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Rémi, au cours de laquelle seront adoptées les prévisions budgétaires 2025 ainsi que le programme triennal d'immobilisations;

Elle invite les citoyens à faire preuve de générosité lors de la guignolée 2022, organisée par le Club Optimiste et l'organisme L'Entraide, qui aura lieu le 14 décembre de 10 h à 13 h;

En conclusion, madame la mairesse rappelle que le 14 décembre, il y aura deux représentations de L'Heure du conte à la bibliothèque, soit à 10 h 15 et 11 h. Elle précise que l'inscription est obligatoire.

\*\*\*\*\*

**15 PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le conseil municipal répond aux questions du public.

\*\*\*\*\*

**2024-11-0287**

**16 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**IL EST PROPOSÉ PAR** : madame Annie Payant  
**ET**: résolu unanimement

que la présente séance soit levée à 20 h 45.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

\*\*\*\*\*

---

**Mme Sylvie Gagnon-Breton, mairesse**

---

**Me Patrice de Repentigny, greffier**

**APPROBATION PAR  
MADAME LA MAIRESSE SYLVIE GAGNON-BRETON  
DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
TENUE LE LUNDI 18 NOVEMBRE 2024  
(Article 53 L.C.V.)**

---

Conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), je soussignée, Sylvie Gagnon-Breton, mairesse de la Ville de Saint-Rémi, approuve toutes les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024 et je renonce à mon droit de veto.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 19 novembre 2024.

---

**Sylvie Gagnon-Breton, mairesse**

**DISPONIBILITÉ FINANCIÈRE**

---

La directrice des finances et trésorière certifie que la Ville de Saint-Rémi dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont requises dans les résolutions apparaissant au procès-verbal de la séance ordinaire du 18 novembre 2024.

Fait et signé à Saint-Rémi, le 19 novembre 2024.

---

**Madame Stéphanie Yelle, directrice des finances et trésorière**